SIXIÈME ANNÉE, N° 41 — DIX CENTIMES — DU 2 AU 8 FÉVRIER 1901

LES TEMPS NOUVEAUX

POUR LA FRANCE

Un An . . . . . Fr. 6 »
Six Mois . . . . . — 3 »
Trois Mois . . . . . — 1 50

Les abonnements pris dans les bureaux de poste paient une surtaxe.

Ex-journal LA RÉVOLTE

Paraissant tous les Samedis

AVEC UN SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE

POUR L'EXTÉRIEUR

Un An . . . . . Fr. 8 »
Six Mois . . . . . — 4 »
Trois Mois . . . . . — 2 »

Les abonnements peuvent être payés en timbres-poste de tous pays.

ADMINISTRATION : 140, Rue Mouffetard, 140, PARIS

LA PEUR DE LA LIBERTÉ

PREMIER ARTICLE

Je ne sais pas si le danger clérical a vraiment l'étendue que certains lui donnent. Je ne sais pas si le péril augmente, comme on le dit, dans des proportions terrifiantes. J'ai peur que, selon la tactique de tous ceux dont le courage ne va pas au delà de certaines limites, on n'essaye de transformer un petit combat en une lutte de géants.

Mais que les prêtres de toute couleur et de tout froc soient, aujourd'hui, plus forts, moins forts ou aussi forts qu'hier, une chose n'en reste pas moins évidente : au sens de tous ceux qui souhaitent l'affranchissement des cerveaux, les prêtres sont beaucoup trop forts encore et c'est œuvre nécessaire que déblayer de cet obstacle la route vers le mieux. Voilà pourquoi, justement, il convient de dénoncer la comédie que, sous prétexte d'anticléricalisme, on nous joue à la Chambre et autour de la Chambre depuis quelques jours.

On a beau être sans illusions sur la valeur des assemblées parlantes et ne pas compter beaucoup plus sur la presse, on comprend mal qu'il n'y ait eu personne pour apporter dans ce débat les quelques mots indispensables de bon sens et de vérité.

C'est en réglementant, c'est-à-dire en violant le droit d'association qu'on prétend résister aux entreprises cléricales. Voilà le principe, principe fort nettement posé par M. Waldeck-Rousseau dès les premiers mots de son discours. « Une loi sur les associations, dit-il, est le point de rencontre où doivent venir se heurter deux doctrines qui, depuis de longues années, se partagent l'empire du monde et le gouvernement des Etats : celle de la suprématie de la société civile, celle de la prééminence du pouvoir religieux. »

On ne peut pas affirmer plus tranquillement chose plus monstrueuse. Si le droit d'association est le nœud de la question cléricale, sont seuls dangereux, évidemment, les prêtres que peut atteindre une loi sur les associations. En d'autres termes, il n'y a plus de question cléricale, seulement une question congréganiste, plus de péril clérical, seulement le péril congréganiste. C'est la thèse des deux clergés, l'un tout aimable, utile, inoffensif, le séculier, l'autre seul dangereux, le régulier. Le président du conseil a pu la soutenir aux applaudissements de l'extrême gauche et sans omettre d'exposer comment il compte, au moyen de sa loi, ramener dans « le confessionnal paroissial » les ouailles qui l'ont déserté pour celui du jésuite.

La discussion, par des républicains, d'une loi anticléricale devient l'écho d'une dispute de boutique entre marchands de bon Dieu. Gallicans contre ultramontains!

La défense du curé contre le moine, voilà ce que, grâce aux soins de l'austère Brisson, nos paysans pourront, en sortant de la messe, lire sur le mur de l'église.

C'est pour avoir le plaisir d'entendre M. Waldeck-Rousseau développer ce thème qu'on a permis à M. Waldeck-Rousseau de commettre son crime, l'amnistie, et que M. Jaurès, ardent dreyfusard, a cru devoir approuver ce crime. Comme on voit bien que la politique n'est qu'un éternel crédit !

Patience, me crie-t-on. Ne faut-il pas commencer ? Sans doute, au point de vue principes, ce n'est pas très brillant. Mais c'est pratique. De la sorte nous aurons le milliard. Or, voyez-vous, tout est là. Les grandes idées, parfait. Mais l'argent, le nerf de la guerre, voilà qui passe avant tout. Plus d'argent, plus de moines.

Si quelques citoyens pouvaient, sans autre forme de procès, s'emparer du bienheureux milliard et l'employer à meilleur usage, je ferais volontiers partie d'une expédition de ce genre. Mais quand c'est M. Waldeck-Rousseau qui doit nous le transmettre, il y faut, au préalable, quelques formalités. Tant que l'argent appartient à quelqu'un, impossible d'y toucher. On va donc prouver que le milliard n'appartient à personne. Comment ? En prouvant que ceux qui, aujourd'hui, le détiennent en commun n'ont ni le droit de s'associer ni le droit de posséder. Pourquoi ? Parce que nous le leur défendons par une loi !

Le malheur est qu'une telle loi, de quelque nom et prétexte qu'on la colore, constitue un attentat contre la liberté. Or, un attentat contre la liberté, c'est toujours un crime. Mais c'est un double crime quand des anticléricaux en sont les auteurs et des cléricaux les victimes. Parce que sa conséquence immédiate, dans ce cas, c'est de redonner du prestige au parti clérical, en faisant de celui-ci, malgré lui, le champion de la liberté.

Les gens de la Saint-Barthélemy et de la Révocation, de l'Inquisition et de l'Index, les fervents du *Perinde ac cadaver* ne le font pas exprès, évidemment, quand ils défendent la liberté. Ces bons apôtres ne connaissent que leur intérêt et c'est par hasard si leur intérêt se confond avec une belle cause. Ils ne veulent la liberté que pour en faire usage contre la liberté. On dit tout cela et l'on a raison. N'empêche que, ces jours-ci, le beau rôle et les nobles paroles, sincères ou feintes, peu importe, furent du côté des de Mun et des Piou, surtout quand ils eurent l'habileté, comme l'abbé Lemire, de réclamer la liberté d'association pour tous et pas seulement pour eux. Cependant que les socialistes, logés par les articles 2 et 11 du projet à la même enseigne que les moines, protestaient non pas contre les dits articles, mais seulement contre l'usage qui pourrait en être fait un jour à leur endroit. Pour tous ceux que n'aveugle pas l'esprit de parti, pour tous ceux qui ne tiennent pas un homme quitte sur son étiquette, voilà une attitude assez vilaine.

Il est très fâcheux, je le reconnais, que des gens parlent au nom de la liberté sans en avoir le droit. Mais pour empêcher ce scandale, je ne vois encore qu'un moyen : renoncer soi-même à toute entreprise contre la liberté de ces gens-là.

Seulement, pour cela, il faudrait ne pas avoir peur, soi-même, de la liberté.

Après l'avoir payé si cher en défaillances laïques, c'est-à-dire en perte de force anticléricale, l'aurons-nous au moins, ce milliard ? Rien de plus douteux et voilà où l'on reconnaît bien les gens pratiques. Non, je ne conseillerai pas aux travailleurs de compter beaucoup là-dessus pour leurs vieux jours. Dans une société où le capital est maître, où le capital est dieu, il serait admirable que moines et jésuites ne trouvent pas mille biais pour mettre leurs deniers à l'abri. Le génie de ces gens-là n'est-il pas de se plier à toutes les situations et de se faire aux circonstances ? Il est douteux que moines et jésuites ne sachent pas déguiser assez leur but et leurs moyens, pour donner le change même à des ennemis plus redoutables que M. Waldeck-Rousseau. Je le souhaite, pour ma part, car nous aurons peut-être à apprendre d'eux quelque chose, le jour où l'inquisition gouvernementale, armée de sa bonne loi, s'en prendra à notre trésor de guerre à nous, à nos colonies communistes et à nos organisations internationales.

Mais, restons sur le terrain anticlérical. Si les congréganistes sont, comme on l'affirme, les meilleurs hommes d'affaires de la réaction, il en restera toujours assez pour que les affaires de la réaction soient faites et bien faites. M. Trouillot *défendant son projet* — quelle ironie ! — nous énumère les associations religieuses de toute couleur et de toute nature que ledit projet laisse subsister. Il y a des centaines d'ordres et des milliers de maisons !

Comme on ne peut pas tout de même aller trop loin, de notre temps, contre la liberté, il a bien fallu laisser assez de motifs et de prétextes à s'associer, pour qu'en réalité la terrible loi n'empêche rien.

Conclusion : On n'a rien fait, matériellement, contre le prêtre ; on a beaucoup fait, moralement, pour le prêtre.

Voilà ce qui s'appelle défendre la société laïque contre les entreprises cléricales. Or, il en sera de même tant qu'on n'abordera pas franchement les solutions de liberté.

CHARLES ALBERT.

Source gallica.bnf.fr / CODHOS

Nous avons reçu le *Bloc* (1) de Clemenceau, qui, dans son article-programme, nous promet une bonne campagne contre l'injustice et l'oppression.

A relever cependant son erreur de la nécessité d'une armée. Comment un esprit si clairvoyant peut-il ne pas s'apercevoir que, avec l'armée, c'est la lutte à l'état toujours latent ; que l'armée, c'est la perpétuation des iniquités qu'il combat ?

En un autre passage, il fait le procès des républicains continuant les institutions de la royauté. Là encore, le reproche de M. Clemenceau tombe à faux. Tant que la république ne sera qu'un changement politique, on peut bien changer le personnel, peut-être le nom des institutions, mais celles-ci resteront les mêmes.

Pour que la république soit ce que les travailleurs l'avaient rêvée, il faudrait une transformation économique de la société. Cette transformation, il n'est pas au pouvoir des hommes de gouvernement de nous l'apporter. Cette transformation ne s'opérera que par les travailleurs eux-mêmes, décidés à passer pardessus la loi et les institutions. Cette transformation ne se fera que lorsque les individus auront transformé leurs façons de penser et d'agir.

Bienvenue au *Bloc*.

J. G.

L'ANARCHISME ET LA COOPÉRATION

I

A la suite de la publication des rapports du Congrès, un camarade d'Italie m'a adressé une lettre pour démontrer que les associations coopératives avaient du bon, qu'il serait sage de s'y mêler ; qu'il y avait de la propagande à y faire.

J'aurais inséré cette lettre afin d'y répondre, mais comme M. Gide, en réponse à l'article que j'avais consacré à son livre, me fournit à peu près les mêmes arguments (2), mais d'une façon qui mérite d'être relevée, ma réponse s'adressera donc à M. Gide, mais le camarade pourra y trouver les réponses à quelques-unes de ses objections.

***

Le tort des révolutionnaires a été de combattre en bloc les projets de réforme qu'on leur présentait ; de prendre à la lettre ceux qui nous présentaient ces palliatifs comme des panacées, de les juger comme tels, et, n'y trouvant pas les vertus promises, de les condamner en entier, sans voir si, dans le détail, ils ne contenaient pas quelque amélioration immédiate qui les faisait accepter par le populo qui, lui, ne voit que le moment présent, les buts éloignés lui étant moins tangibles.

Lorsque les partisans de la coopération viennent nous dire que si tous les ouvriers pouvaient s'unir en sociétés coopératives de production et de consommation, l'état social en serait changé, que c'est un moyen d'affranchissement, évidemment, si ce n'est un mensonge, c'est tout au moins une erreur, nous avons raison de les combattre.

Mais si les associations coopératives sont impuissantes à changer l'ordre social, si ce n'est qu'un moyen d'alléger le fardeau — et pour une courte durée — et non un moyen d'affranchissement, il n'est pas niable qu'elles ne puissent apporter quelques avantages à ceux qui en font partie. Et, à ce point de vue, on aurait tort de persister à les rejeter en bloc. Si le travailleur y trouve un léger soulagement au fardeau qui lui pèse sur les épaules, pourquoi le repousserait-il ?

Si, par exemple, en faisant partie d'une coopérative de consommation, il peut avoir des produits meilleurs et à meilleur marché, pourquoi se priverait-il de cet avantage, sous prétexte que cela ne l'affranchit pas complètement ?

Lorsqu'on combat une chose, il faut bien l'examiner sous toutes ses faces, de façon qu'une critique mal raisonnée ne fasse rejeter de premier abord des arguments n'ayant de valeur que pour telle ou telle partie de l'objet discuté.

***

Il faut dire que, après avoir repoussé *à priori* les coopératives, il s'est fait parmi les révolutionnaires un revirement, et après n'avoir même pas été bonnes pour les chiens, quelques camarades leur ont trouvé toutes les qualités :

« Les associations coopératives peuvent servir de milieux éducateurs aux travailleurs, leur donner des aptitudes d'organisation leur permettant de se passer de leurs maîtres économiques ; une partie de leurs bénéfices peuvent servir à la propagande d'idées plus générales, » etc.

Ici, je crois, ces camarades se leurrent. Ces associations ayant à lutter contre l'organisation capitaliste, devront, si elles veulent réussir, se tenir exclusivement sur le terrain commercial.

Vouloir mener ensemble la concurrence commerciale et la lutte d'idées, serait vouloir se vouer à l'échec. A vouloir mener deux choses de front, l'une finit par absorber l'autre, ou elles se nuisent mutuellement.

C'est un peu à cause de cela que nous avons vu nombre de camarades qui, s'étant mêlés à l'organisation de coopératives pour y propager l'idée anarchiste, pris par leurs nouvelles occupations, ont tout bonnement lâché l'anarchie pour devenir simples coopérateurs n'ayant plus qu'une visée : la réussite de l'œuvre à laquelle ils s'étaient voués.

C'est, nous dira-t-on, que leurs idées anarchistes avaient fort peu de consistance ; ou que, aux prises avec la vie, ils ont compris qu'ils devaient sacrifier les idées vagues, nébuleuses, d'un avenir incertain pour des réalisations plus tangibles.

Ni l'un ni l'autre. C'est qu'il y a dans la marche de l'action, comme dans celle des idées, des moments où le chemin bifurque, et que l'on est forcé de choisir l'un ou l'autre. Et avant de s'engager dans une action, reste à savoir si les réalisations les plus immédiates sont les meilleures ; si les réalisations lointaines ne sont pas les plus sûres et les plus positives.

Il y a de la propagande à faire dans les coopératives, comme dans tous les groupements où les individus se remuent pour changer leur situation ; seulement ceux qui veulent y faire cette propagande doivent se garder de se mêler aux choses d'organisation, et ne s'y mêler que comme adhérents.

***

Bien entendu, lorsque je parle des coopératives, j'ai toujours en vue les coopératives de consommation, celles-là, seules, pouvant amener quelque amélioration à leurs adhérents : produits de meilleure qualité, à meilleur marché, sans comporter trop d'exploitation.

Mais les coopératives de production, il y a longtemps qu'elles sont jugées. A celles-là, surtout, il n'est pas permis de faire de la propagande d'idées ; il leur faut se tenir absolument sur le terrain capitaliste d'exploitation. Ne peuvent réussir que celles qui se mettent à exploiter les non-associés.

Et cela se comprend. Le capitaliste ne réalise de bénéfices que sur le travail de ceux qu'il emploie. S'il est seul à empocher les bénéfices, il pourra se contenter d'un bénéfice moindre sur chacun de ceux qu'il emploie.

Si un groupe de travailleurs a pu réaliser la somme nécessaire leur permettant de s'associer, ils auront à lutter contre ledit capitaliste, et pour lutter contre lui, ils seront forcés de n'évaluer leurs salaires qu'au même taux que le capitaliste le paie à ses ouvriers ; le bénéfice, s'ils en réalisent, représentera l'intérêt du capital qu'ils auront engagé.

On pourra nous dire, peut-être, que c'est déjà quelque chose qu'un certain nombre d'ouvriers aient pu arriver à être leurs propres maîtres, se soient affranchis du joug du patronat.

Si ces ouvriers continuent à travailler de leurs mains, à n'employer personne comme salariés, c'est bien, mais, jusqu'ici, les rares coopératives qui ont réussi n'ont pas agi ainsi, et ont traité comme salariés les ouvriers qu'elles occupaient.

Puis, il ne faut pas oublier que ces ouvriers n'ont pu s'émanciper qu'en mettant en œuvre un certain capital. — Réunir ce capital est un privilège qui n'est donné qu'à une infime minorité. La plus grande masse des travailleurs, pour une raison ou pour une autre, sera toujours en dehors de ce moyen d'émancipation, et restera l'armée de réserve où les capitalistes pourront recruter la main-d'œuvre nécessaire pour faire concurrence aux associations coopératives. Quel sera le rôle de ces dernières, à l'égard des vaincus, non pas de la vie, mais de la mauvaise organisation sociale ?

Les accueillir sur le pied d'égalité dans leurs rangs. Le voudront-elles ? — Et, le voudraient-elles, le pourraient-elles, sans se mettre en état d'infériorité à l'égard des coalitions patronales ?

Et puis, du reste, n'est-ce pas la plus grande utopie du monde, de croire que les travailleurs peuvent lutter à armes égales contre les capitalistes sur le terrain capitaliste ?

Je ne sais plus à combien de milliards on évalue l'outillage et le capital roulant nécessaires à l'industrie et au commerce. Or, il tombe sous le sens, que venir dire aux travailleurs qu'en se privant et en économisant ils arriveront à trouver le capital nécessaire pour faire concurrence à leurs exploiteurs, c'est, tout bonnement, se moquer d'eux.

Quelques-uns, en un petit coin, avec des conditions favorables, peuvent arriver à se créer une place à côté des exploiteurs qui existent, mais le plus grand nombre restera toujours exploitable à merci. Puisque leurs maîtres n'ont pas à chercher le capital, ils l'ont ; ils n'ont pas à se créer la clientèle et les débouchés, ils les ont, avec, en plus, la force des situations acquises.

Venir dire aux travailleurs qu'ils peuvent se substituer peu à peu à leurs exploiteurs, en acceptant de lutter sur le terrain capitaliste, est une mauvaise plaisanterie qui ne mérite pas qu'on s'y arrête plus longtemps.

(*A suivre.*) J. GRAVE.

MOUVEMENT SOCIAL

France.

LA POLITIQUE. — Les députés font assaut d'éloquence et prennent de belles attitudes oratoires pour le ravissement des belles dames des tribunes. La question passionnante est la loi sur les congrégations. D'une part, les catholiques savent fort bien qu'il ne résultera pour eux aucun dommage de cette loi et savent parfaitement à quoi s'en tenir sur la petite fumisterie du ministère de Défense républicaine. Mais cela fait toujours bien de se poser en martyrs, et ça rapporte.

Quant aux « défenseurs de la République », compères des cléricaux, c'est avec le plus grand sérieux qu'ils tiennent leur rôle dans la comédie grossière qui se joue. Sans souci des perspicaces et des intelligents, minorité négligeable, qui devinent le dessous du jeu, ils comptent sur la confiance des imbéciles, grande majorité prête à tout gober.

Les socialistes, eux, après avoir renié successivement tous leurs principes pour se conserver un ministère étiqueté de défense républicaine, — rien n'est respectueux des étiquettes comme un socialiste — commencent cependant à s'inquiéter. Et si cette loi sur les associations allait être tournée contre les associations socialistes ?...

Mais, jobards ! c'est là le seul but. Forger une bonne loi protectrice de la quiétude bourgeoise. Les congrégations ? On s'en moque un peu ! Entre bourgeois dirigeants — cléricaux, protestants, juifs, libres penseurs ou autres — on s'entend toujours. Mais si l'on pouvait enrayer le développement des idées de progrès, en mettant des obstacles au droit de réunion et d'association si utile à la propagation des idées !...

Tout est là, et vous avez mis le temps à le comprendre, si tant est que vous le compreniez encore bien. En attendant, que cela vous apprenne ce que c'est que les lois : elles se retournent toujours, quand on le veut, contre la liberté.

---

(1) Administration : 87, rue Cardinet.

(2) Dans l'*Union coopérative*. Mon article était déjà écrit, lorsque j'ai reçu une coupure de cette même revue, où je trouve ceci :

« Mais, dût l'amour-propre de M. Grave en être froissé, je me permets de faire observer à M. Gide, que l'éminent ethonorable anarchiste ne représente pas à lui seul le co mmunisme libertaire. » — Suit une longue liste d'anarchistes ou d'ex-anarchistes, ralliés à l'idée coopérative.

J'ignore si tous ceux que cite le correspondant de l'*Union coopérative*, tels que Malatesta, les rédacteurs de *Freedom*, et d'autres, se sont ralliés complètement à la coopération ; mais ce que je sais bien, c'est que l'on ne m'apprend pas une nouvelle en me disant qu'il y a d'autres anarchistes. C'est étrange, peut-être, mais j'ai toujours pensé qu'il en était ainsi. Et si je bataille pour propager l'idée anarchiste, c'est pour en augmenter le nombre des adhérents.

D'autre part, je n'ai non seulement jamais pensé représenter à moi seul l'anarchie mais je n'ai jamais eu la prétention de représenter d'autre opinion que la mienne.

C'est très désagréable de toujours employer le « je », le « moi ». Non seulement c'est désagréable, mais c'est stupide. Il ne me reste donc que le « nous », car si je n'ai pas la prétention de représenter personne, je pense bien, cependant, ne pas être le seul de mon avis. Et alors, quand j'emploie « nous », cela veut dire ceux qui, sur tel sujet, pensent comme cela ; ça évite d'allonger les phrases.

Ce n'est pas tout à fait de ma faute si notre langue est encore bien imparfaite.

L'Amnistie. — On en voit un bel exemple dans l'amnistie. Elle n'a eu d'autre but — les faits le démontrent chaque jour — que de sauver les grands faussaires, les grands voleurs et les canailles du haut vol, qui parent d'une manière si appropriée les milieux dirigeants. Pour les petits, elle n'existe pas.

Exemple : L'affaire de Choisy-le-Roi, où sept personnes trouvèrent la mort, a été enterrée sans jugement pour cause d'amnistie. De gros bonnets étaient en cause.

L'autre jour, comparaissait un simple employé qui, trop pressé de fermer une portière de wagon, avait écrasé deux doigts à un enfant. Il a été condamné à 25 francs d'amende.

*
* *

La Justice. — Un vieux monsieur insulte une jeune fille. Celle-ci jure de se venger. Quelques temps après, elle retrouve ce vieux monsieur ou pense le reconnaître, et lui tire un coup de revolver, sans l'atteindre, d'ailleurs. Il se trouve que ce vieux monsieur est un personnage important, professeur à la Sorbonne, père du président de la Chambre.

Malgré les affirmations de la jeune fille, le juge se refuse à croire à l'identité du personnage important avec le vieux dégoûtant dont elle a à se plaindre. Il lambine, évite de les confronter, ce qui aurait pour effet d'élucider aussitôt le point obscur. D'autre part, une amie de la jeune fille, malheureusement blessée par le coup de revolver, est, dit-on, dans un état assez grave pour qu'il ne soit pas possible de l'interroger. Mais il y a des grâces d'état pour les gens influents et, malgré cet état grave, on la laisse circonvenir par la famille du personnage, afin, sans doute, que ses déclarations n'aillent pas causer de scandale. Car, en morale bourgeoise, c'est le scandale surtout que l'on craint. On veut bien se livrer à toutes sortes de petites ou grandes cochonneries, mais incognito. Pas de scandale.

« Malheur, dit l'Evangile, à celui par qui le scandale arrive ! » En attendant, Mlle Vera Gelo attend en prison que l'on veuille bien (!) tirer son affaire au clair, ou qu'on ait trouvé un joint pour l'enfermer comme folle.

Pour moi, je ne vois qu'un moyen d'en sortir. Le gouvernement n'a qu'à fabriquer immédiatement une nouvelle loi d'amnistie, qui permettra, en étouffant l'affaire, de laisser intacte la réputation de M. Emile Deschanel. Les socialistes se feront un plaisir de voter encore pour ne pas faire tomber le ministère.

André Girard.

*
* *

Perpignan. — Le camarade Llombart, réfugié espagnol, renvoyé par son patron, l'assigne aux prud'hommes. Le patron, pour se venger, va le dénoncer comme anarchiste. Le camarade a été arrêté, on vient de lui donner vingt-quatre heures pour sortir de France.

*
* *

Mouvement ouvrier. — Loi ouvrière. A plusieurs reprises, j'ai cité des faits montrant que la fameuse réforme de Millerand sur le travail des femmes et des enfants n'était pas appliquée. Aujourd'hui les camarades de Roubaix m'écrivent une longue lettre et citent, eux aussi, des faits.

Voici, du reste, les principaux passages de cette lettre : « Dans les ateliers où l'on emploie des enfants, il est interdit de faire plus de onze heures ; eh bien ! depuis six semaines nous faisons douze heures par jour avec l'autorisation de l'inspecteur (le sous-ordre du Millerand socialiste) » ; plus loin : « Nous ne pouvons laisser passer sans protester avec indignation ce qui se passe depuis la mort de la reine d'Angleterre : sous prétexte de deuil, l'on fait travailler 13 et 14 heures dans la plupart des ateliers, et dans d'autres 24 et 36 heures sans arrêts autres qu'aux repas. Dans certains ateliers, nombreux sont les enfants âgés de 13 à 15 ans, cela, paraît-il, avec *l'autorisation du ministre*. Il n'est pas nécessaire de citer des ateliers spécialement, c'est dans tous les apprêts sans distinction. »

Les camarades qui m'écrivent, cela va sans dire, n'attendent rien des lois, et leur but est simplement de montrer comment à coups de réformes l'on berne les travailleurs.

Les leaders socialistes, Jaurès en tête, ont vanté cette loi et fait des articles enthousiastes pour la recommander aux travailleurs et faire mousser le règne du camarade Millerand. Les véritables travailleurs heureusement commencent à se rendre compte de la valeur de cette bonne loi, ainsi du reste que de toutes les autres du même genre. Et cela seul importe.

*
* *

A Calais, la grève tire à sa fin; vaincus par près de deux mois de privations, beaucoup d'ouvriers ont repris le collier de misère Seuls les vaillants et les convaincus ont le courage de lutter encore : aussi sont-ils traqués furieusement.

L'autre jour, quelques-uns des grévistes qui étaient allés attendre leurs collègues à la sortie des ateliers ont été chargés avec fureur par les gendarmes à cheval qui les poursuivaient sabre haut. Lancés au galop, ils s'attaquaient à tout ce qui se trouvait sur leur passage, hommes, femmes ou enfants, montant au besoin sur les trottoirs pour les atteindre plus sûrement.

A la suite de cette équipée, de nombreuses arrestations ont eu lieu, et le lendemain même le tribunal fonctionnait et condamnait. L'un a été condamné à trois mois de prison, un autre à deux mois et plusieurs autres à des peines variant de dix à vingt jours. Tout cela dans le seul but d'influencer ceux qui ont encore le courage de résister.

Si après cela les patrons tullistes ne sont pas contents de Millerand, de ses scribes et de la manière dont il entend la liberté ouvrière, c'est que vraisemblablement il n'y a rien à faire avec ces gens-là.

*
* *

A Montceau-les-Mines. — Une fois de plus, les 10.000 ouvriers des mines de Blanzy viennent de quitter le travail. Depuis déjà un certain temps on s'attendait à ce mouvement. Les vexations sans nombre de l'administration, le refus de faire droit aux justes réclamations avaient monté les esprits. Une dernière injustice mit le feu aux poudres. La grève a éclaté parmi les manœuvres qui, pour un travail de galériens, touchent un salaire allant de 1 fr. 50 à 2 fr. 75 par jour. Devant leur refus de continuer dans ces conditions, leurs camarades des autres postes firent cause commune avec eux et en l'espace de quelques heures la grève fut générale.

A quel but obéit la compagnie en acculant une fois de plus ces travailleurs au chômage et à la misère? Voilà ce qu'il serait difficile de dire exactement. Les réclamations des mineurs sont d'ordre plutôt moral que matériel, et c'est poussés à bout par des vexations puériles qu'ils ont eu recours une fois de plus à cette extrémité : *la grève*.

Voici en effet quelques-unes des principales revendications formulées : 1° A conditions égales de travail, mêmes salaires pour les ouvriers des différentes divisions. 2° Le syndicat juge des retenues faites sur les salaires sous prétexte de punition. 3° Respect du contrat de salaire antérieur. 4° Suppression du chômage de reprise du travail. 5° Qu'il ne soit pas fait de différence entre syndiqués et non-syndiqués.

Tout cela, comme on le voit, ne met pas la propriété capitaliste trop en danger, ni ne menace beaucoup les dividendes des porteurs d'actions.

Cette fois, les travailleurs semblent bien décidés à exiger l'application intégrale de leurs *desiderata* et ont engagé la lutte. Millerand et le gouvernement « de défense républicaine », soutenus par la clique socialiste !! ont mis aussitôt la troupe au service des capitalistes. Les révolutionnaires de gouvernement ont complètement oublié cette fois leur cri de jadis : « Pas de soldats dans les grèves » et l'on a pu voir arriver à Montceau-les-Mines plus de 3.000 hommes de troupes et 600 gendarmes en moins de quarante-huit heures.

En voici, du reste, le détail : un bataillon du 56e, du 134e, du 29e ; 3 escadrons du 26e dragons. Toutes les écoles laïques et libres sont occupées par la troupe.

Ces troupes, qu'à ce qu'il semble on espère bien faire « travailler », sont sous les ordres du général de La Pommeraye, un nom à retenir pour la prochaine. Pour les gendarmes, c'est encore mieux, si possible : ils sont sous les ordres du capitaine Michelin (1), qui commanda le feu sur les travailleurs de Chalon. Millerand vraiment ne pouvait pas avoir plus d'attentions. De plus, il a envoyé sur les lieux un de ses hommes à tout faire, chargé de le tenir au courant, et sur qui j'aurai l'occasion de revenir, je l'espère.

En attendant, les ouvriers semblent bien décidés à ne pas se laisser assassiner sans protester. Des placards ont été affichés et distribués par milliers aux soldats. Voici du reste le texte de l'un d'eux :

(1) Il vient cependant d'être remplacé.

Aux soldats!

Soldats, les mineurs de Montceau sont en grève. Ils demandent un meilleur salaire.

Le Gouvernement vous envoie ici pour forcer les ouvriers à céder devant les patrons.

Recommencerez-vous, comme à Fourmies, à fusiller le peuple?

Hier, vous étiez ouvriers, demain vous le serez encore ; l'intérêt des mineurs est le vôtre.

Aidez-nous en refusant de vous servir de vos fusils pour massacrer des frères.

Vive la Fraternité !

Excellente idée, que nous espérons bien voir se généraliser, et que les syndicats ouvriers devront étudier sans plus tarder.

D'autre part encore, les ouvriers ne restent pas inactifs : entre Montchanin et Montceau, un poteau télégraphique a été coupé pour empêcher de passer les trains spéciaux qui amenaient la troupe.

Comme de juste, une enquête est ouverte, et gare les condamnations.

Un camarade du Creusot est de plus venu, au nom de ses camarades, mettre en garde les grévistes contre les endormeurs politiciens genre Viviani, qui, au Creusot, a trompé la bonne foi des travailleurs en proposant l'arbitrage Waldeck, pour le plus grand profit du potentat Schneider. Espérons que les mineurs de Montceau sauront mettre cette fois dans le même sac les Roldes, les Richard, les Viviani. Ils pourraient, au besoin, les faire descendre, oh ! gentiment ! dans la mine, ce qui serait un excellent moyen de s'en débarrasser.

Les grévistes semblent bien décidés à obtenir satisfaction, il faut s'attendre à une résistance opiniâtre de part et d'autre.

P. Delesalle.

*
* *

Marseille. — Après soixante-six jours de grève, les moellonniers ont repris le travail, bénéficiant d'une transaction.

A noter que le beau mouvement révolutionnaire qui se dessinait en cours de grève a été étouffé par les fourbes — j'ai nommé les politiciens socialistes. Il ne s'agissait pas moins que de la déclaration de grève des grandes corporations — ouvriers des ports et charretiers et chargeurs — pour faire aboutir les revendications de leurs camarades moellonniers.

C'est donc une leçon de plus :

Pour les politiciens, la solidarité des travailleurs ne doit exister que théoriquement; pratiquement, les mêmes encensent, étouffent et, au besoin, bâillonnent. Inutile d'insister, n'est-ce pas? C'est dans l'ordre.

Dal.

CORRESPONDANCES ET COMMUNICATIONS

L'Education sociale de Montmartre (Université populaire), 3 et 5, rue Jules-Jouy (18e arrondissement). — A 8 h. 1/2 :

Samedi 2. — M. Rouanet, député : Du rôle politique de l'argent dans la société antique, le moyen âge et les temps modernes (3e causerie).

Lundi 4. — Cours de sténographie, par M. Chéron.

Mardi 5. — M. P. Alphandéry, licencié ès lettres : La démocratie à travers les âges : VIII. Le peuple et la Ligue.

Jeudi 7. — Séance musicale organisée par M. Willaume (chant, piano, violon, violoncelle).

Vendredi 8. — Cours de photographie, par M. Honoré.

Samedi 9. — Soirée musicale et littéraire.

Dimanche 3, à 10 h. 1/2 matin : Consultations juridiques.

L'Idée libre (Université libertaire), 81, rue Julien-Lacroix. — Conférences de février, le soir, à 8 h. 1/2 :

Vendredi 1er. — Eugène Guérard : L'action syndicale.

Dimanche 3. — Veillée artistique et littéraire.

Lundi 4. — *La Résurrection du soleil* de Laurent Tailhade, par un membre de L. J.

Mardi 5. — Georges Régnier : Qu'est-ce que la Patrie ?

Jeudi 7. — Paul Blain (ex-missionnaire) : II. Une méthode pratique de régénération sociale.

Adresser les communications urgentes au camarade Spirus-Gay, 20, rue Pierre-Nys.

L'Enseignement mutuel, 41, rue de la Chapelle Université populaire du 18e arrondissement) :

Samedi 2 février. — Paul Hunziker : Questions économiques, politiques et sociales en Espagne (1re causerie).

Lundi 4. — Maxime Leroy : Les idées juridiques d'Anatole France.

Mercredi 6. — E. Tarbouriech (professeur au Collège libre des sciences sociales) : Introduction aux constitutions de la France : I. Généralités — l'Etat romain.

Le Groupe antimilitariste du faubourg Antoine (G. P. A. P.) vient de publier un troisième placard, ayant pour titre : *Justice militaire*. Les faits se sont passés en 1898 à la 2e compagnie des disciplinaires des colonies (Madagascar), où les disciplinaires Jean et Brando, à la suite d'un jugement sommaire, furent exécutés.

Pour tous renseignements, s'adresser tous les jeudis soir, 13, rue Keller, au siège du groupe, ou à Dubois-Desaulle, 56, avenue Ledru-Rollin.

Solidarité des Trimardeurs. — Réunion, salle Clément, 3, rue Fondary. Décision à prendre au sujet de la fête de solidarité des trimardeurs à Levallois.

Conférence par le camarade Noulet.

Quatre-Chemins-Pantin-Aubervilliers. — *Bibliothèque ouvrière*, 107, rue du Vivier, réunion samedi soir, à 8 heures. Conférence par un camarade de la Bibliothèque.

Dimanche, réunion de 8 heures à 5 heures. Conférence par E. Girault sur la Théorie de l'Evolution.

Les camarades sont priés d'être exacts.

Prêts de livres.

Aux camarades de la région de la Loire :

En raison des tendances que les camarades ont de participer au mouvement syndical et économique, quelques camarades ont pris l'initiative d'organiser une réunion générale de tous les libertaires de la région. Cette réunion, sorte de petit congrès, aura lieu le 10 février, à 2 heures du soir, au café Argand, place Marengo et rue Gérentet (salle du 1er étage).

Objet : L'action syndicale, le mouvement ouvrier et les anarchistes.

Nous invitons tous les camarades à faire leur possible pour assister à cette réunion ; au cas où les groupes des localités un peu éloignées ne pourraient tous se rendre à notre appel, ils sont priés de bien vouloir y déléguer un ou plusieurs camarades.

Pour toutes communications, correspondances, etc., s'adresser au camarade J. Gallet, libraire, rue de la Préfecture, 49, Saint-Etienne.

Agen. — Des camarades désireux de fonder une bibliothèque font appel à ceux qui peuvent disposer de livres et brochures.

Ecrire au camarade F. Boucher, boulevard de la République.

Angers. — Toutes les personnes qui voudraient aider à l'organisation d'une « Maison du Peuple » (Université Populaire, Théâtre Populaire, etc., c'est-à-dire qu'avec l'étude il y aurait la distraction) sont priées d'assister à la reunion préparatoire du dimanche 10 février, à 9 heures du matin, salle Daviers, boulevard Daviers, 34.

Pour tous les renseignements, s'adresser à M. J. Mercier, 9, boulevard Henri-Arnault, Angers, et à M. L. Ménard, Trélazé.

Roubaix. — Soirée familiale au profit de la mère de Paul Bury, le dimanche 3 février, au Tambour-Maître, 74, rue des Longues-Haies.

Reims, — Réunion du Syndicat des irréguliers du travail, le dimanche 3 février, à 4 heures, salle Pouyaux, rue des Romains.

Bordeaux. — Les camarades sont priés de se réunir le samedi 2 février et le samedi 9, en vue de s'entendre pour une soirée familiale, au profit de Régis Meunier. Tombola, causerie, lecture. Chant, poésie et bal.

Tous les camarades qui peuvent disposer de quelques lots pour la tombola sont priés de les faire parvenir d'ores et déjà chez M. Séré, 13, rue Porte-Basse, Bordeaux.

Samedi 2 février, à 8 h. 1/2 du soir, rue Porte-Basse, n° 13, chez M. Séré, organisation d'une conférence publique et contradictoire sur la « Liberté d'opinion ». Cette conférence sera suivie d'autres, si nous échappons à notre propre contemplation.

Organisation également d'une soirée familiale que les compagnons veulent utile et fructueuse. Causerie. Poésies, chants, monologues. Bal.

Alais. — Un mouvement en faveur des syndicats se produit actuellement dans notre pays; des conférences s'organisent à ce point de vue. Camarades, profitons-en pour y semer l'Idée, inscrivons-nous chacun dans son syndicat respectif, car si les syndicats ne sont pas le but à atteindre pour nous anarchistes, du moins peuvent-ils nous aider à faire connaître, à propager notre idéal ; et surtout que l'effort que nous y pourrons apporter soit pour que le microbe politique n'y germe pas, alors seulement ils pourront vivre.

Prière aux camarades de se trouver au café Roux, le 17 février, à 4 heures du soir; présence indispensable.

Saint-Etienne. — Le Groupe central de la Jeunesse socialiste révolutionnaire de Saint-Etienne, réuni en assemblée générale le 24 courant, a décidé, en vue de la propagande chez les jeunes de la région, de fonder une bibliothèque S. R. Pour l'aider dans la tâche qu'il va entreprendre, il fait un chaleureux appel à tous les écrivains, éditeurs, et militants du parti socialiste. Il espère que son appel sera entendu.

Adresser les envois de brochures ou de livres au siège du groupe, 36, rue du Grand-Gonnet.

Congrès Libertaire National. — Appel aux camarades !

Le cercle libertaire *L'Union Bruxelloise*, estimant qu'il y a lieu de se réunir afin de *s'expliquer* et de *s'entendre* en ce qui concerne la propagande — cela parce que les résultats ne semblent pas en rapport avec le travail accompli à cet effet — invite les camarades libertaires belges à assister au *Congrès National* qui se tiendra à Bruxelles, les 7 et 8 avril 1901 (journées de Pâques) pour examiner les questions suivantes :

1° Y a-t-il lieu de lancer une brochure, déterminant *ce que veulent les anarchistes*, où seront énoncés des principes généraux admis par tous ?

2° Y a-t-il avantage pour la propagande à ce que les libertaires se groupent ; en ce cas, n'y a-t-il pas lieu de recommander un *groupement-type* ? — Spécialisation.

3° N'y a-t-il pas lieu d'entreprendre une active propagande par la voie de *manifestes* et d'*affiches* ? En ce cas, n'y aurait-il pas avantage à se procurer le matériel nécessaire (*imprimerie*)?

4° Y a-t-il lieu de créer une petite publication : *Bulletin des groupes*, organe d'informations portant compte rendu de la besogne accomplie par les groupes ?

5° *Action syndicale.* — Grève générale. — But et moyens.

6° *Action antimilitariste.* — But et moyens.

Nous invitons les camarades et les groupes :

1° A faire ajouter au présent ordre du jour les questions qu'ils désireraient voir discuter et n'y figurant pas encore;

2° A se mettre en relations avec les camarades organisateurs et à leur *adresser leur adhésion*.

Camarades!

Il est de toute nécessité de réveiller les initiatives et les énergies.

Il est profondément regrettable que le dévouement du petit nombre des militants soit neutralisé par l'inertie du grand nombre.

Il faut absolument que chacun apporte sa part de bonne volonté et d'activité.

Viennent donc tous ceux qui veulent lutter pour démolir la société qui nous opprime! Venez pour que sous peu l'Idée anarchiste soit toute-puissante !

Adresser les communications et adhésions à l'*Union Bruxelloise*, 17, rue des Chartreux, Bruxelles.

Pour le cercle, les organisateurs:

Chapelier, Métosgan, Laupy et Thonar.

N. B. — Le camarade Chapelier se trouvera tous les jours, de 5 à 6 heures, au local du groupe.

Cercle libertaire L'Union Bruxelloise. — Réunion rue des Chartreux, 17, à 8 h. 1/2 du soir.

A partir du 9 février, les réunions auront lieu rue de l'Eclipse, 13.

Jusqu'au 6 février, adresser toutes les correspondances au camarade Chapelier, rue des Chartreux, 17, Bruxelles, et, à partir du 9, rue de l'Eclipse, 13.

Le camarade Chapelier se tiendra tous les jours de 5 à 6 heures du soir, au local du groupe, à la disposition des camarades qui auraient des communications à lui faire.

VIENT DE PARAITRE

La femme-esclave, par René Chaughi, notre cinquième brochure à distribuer.

Pour la recevoir, envoyer 1 fr. pour un cent seul ; les cents au-dessus, 0 fr. 50.

Bien entendu, cela ne couvre que les frais d'expédition. Pour ceux qui pensent que c'est de la bonne besogne, la souscription est ouverte.

La Grève Générale, rapport présenté au Congrès antiparlementaire par le groupe E. S. R. I., broch., 0 fr. 10 ; par la poste : 0 fr. 15.

Le 7e fascicule des Chansons contenant : *L'Hymne anarchiste Espagnol* (traduction française), avec musique ; *Debout, frères de misère ; Les Affranchis*, etc., etc. L'exemplaire par la poste, 0 fr. 15 ; le cent, 4 fr. 50.

Il nous reste encore quelques exemplaires des *Feuilles* de d'Axa, 2 francs le volume au lieu de 5 fr. — 2 fr. 60, colis postal en gare, ou 2 fr. 85 par la poste.

AVIS

Un collectionneur demande à acheter toutes les publications socialistes et libertaires. Adresser les propositions aux *Temps Nouveaux*.

***

Un camarade demande à se procurer :
Le n° 4 de l'*Homme libre*.
Le n° 1, 2e année, de *La Misère*.
Le n° 6, 1re année, du *Cri de Révolte*.

PETITE CORRESPONDANCE

P. J., à Genève. — Il n'y a pas de n° 45 des *T. N.* au mois de mai ?

Lampy. — J'insère la convocation; c'est suffisant. Nous n'avons pas trop de place.

Chalon et Montceau-les-Mines. — Quelques camarades de là-bas pourraient-ils nous envoyer leur adresse ?

E. N., à La Tremblade. — Oui, c'était une erreur.

A. C., à Alais. — *Biribi* et *Sous-offs*, 2 fr. 85 chaque, par la poste, recommandé. *Voyage en Icarie* ne se trouve que chez les bouquinistes.

Ehrly. — Nous n'insérons pas de réclame. Le numéro est passé au camarade qui fait la revue des publications.

Les camarades qui nous envoient des convocations sont priés de les renouveler chaque semaine.

Shoë. — On pourrait remplir le journal de ces faits-là.

A. S., Buenos-Aires. — Les questions qui vous intéressent ont été discutées plus amplement dans *Conquête du Pain*, *Société future*, *Anarchie, son but et ses moyens*, *Individu et Etat*, etc. P. K.

L. B. I. — Ecrivez à la *Critique*, boulevard de la Tour-Maubourg. Je lui ai expédié l'argent pour qu'on vous envoie la brochure.

Tacé, Chalon. — Passera semaine prochaine.

Reçu pour les détenus: M. Luce, 10 fr. — C. F., au Mans, 5 fr. — E. G., à Bordeaux, 5 fr. — P. Quillard, 5 fr. — Mangin, 1 fr. 50. — Renaud, 1 fr. — Reynaud, 0 fr. 50. — Jules Lermina, 5 fr. — E. B., 2 fr. — Marié, 1 fr. — Groupe de Grenoble : Jules Haro, 0 fr. 50 ; H. Bravon, 0 fr. 50 ; J. Pontet, 0 fr. 50 ; E. R., 1 fr. ; Les Eclaireurs, 2 fr. ; Un pompier, 0 fr. 25; Un fanfariste, 0 fr. 25 ; La petite Jeanne, 0 fr. 50 ; Anarchie, 0 fr. 50 ; Lui, 0 fr. 50 ; Un libertaire, 0 fr. 25 ; Meignier, 0 fr. 25 ; Guinet, 0 fr. 50 ; Boëns, 0 fr. 25; Cadaux, 1 fr. ; H. R., 1 fr. Ensemble : 9 fr. 75. — G. M., 1 fr. — Total : 46 fr. 75. — Listes précédentes : 261 fr. 80. — Total général : 308 fr. 55.

Reçu pour le journal : M. L., 15 fr. — L. P., 75 fr. — R., 25 fr. — A. C., 25 fr. — H. D., 25 fr. — C. L., 12 fr. — C. F., au Mans, 5 fr. — R., à Jumet, 5 fr. — L. R., 1 fr. — R. B., à Angers, 2 fr. — Mangin, 1 fr. 50. — P. C., 13, à Beaune, 1 fr. — L. B. I., 1 fr. — Marié, 1 fr. — A., à Tours, 1 fr. 20. — Merci à tous.

D., à Charleroi. — V., à Alexandrie. — C., à Alais — V. B., à Puget-Ville. — W., à Lausanne. — W., à Gorinchem. — D., à Oignies. — E. G., Bordeaux. — B., à Genève. — C., à Croin. — L., à Rouen. — R., à Moulins. — H., à Magnoncourt. — B., à Rennes. — Reçu timbres et mandats.

Le Gérant : Denéchère.

PARIS. — IMP. CH. BLOT, RUE BLEUE, 7.